

CONTRAT D'INSCRIPTION – REGLEMENT VIDE GRENIER

DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026 A LA SALLE DES FETES D'AGONAC EN EXTERIEUR

**Contrat signé et règlement à retourner à l'adresse suivante : 37 rue Limogeanne
24000 Périgueux**

Organisé par l'association Mystery Events

Alicia Dumoulin 0765227787 aldumoulin24@gmail.com

Stéphanie Daniel 0612863850 stephanie.daniel77@sfr.fr

Exposant :

Nom / Prénom :

Raison social (si pro) :

Pièce d'identité n°.

Adresse :

Téléphone :

Email :

Numéro plaque d'immatriculation.....

Statut : Particulier Professionnel

Objet de l'évènement :

Participation au vide grenier à l'extérieur de la salle des fêtes d'Agonac, le dimanche 25 octobre 2026

Installation : Dès 7h00

Ouverture au public : 8h00

Fin : 18h

Aucun véhicule ne doit circuler sur le site entre l'ouverture et la fermeture aux visiteurs

Emplacement et tarifs :

Tarif : 2€ le mètre linéaire

Nombre de mètres :

Montant total :€

TABLES NON FOURNIES

PLACEMENT DANS L'ORDRE D'ARRIVEE

Particuliers :

Je soussigné(e).....

Atteste sur l'honneur :

- Ne pas participer à plus de 2 brocantes par an
- Vendre uniquement des objets personnels et usagés

Signature :

Modalité de paiement :

Pour valider l'inscription, merci de fournir un chèque de paiement à l'ordre de l'association Mystery Events

Montant de l'inscription : € (Chèque n°....., Banque.....)

Libellé du chèque à l'ordre de : Mystery Events

AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS DE DESISTEMENT EXPOSANT

REMBOURSEMENT UNIQUEMENT SI ANNULATION PAR

L'ORGANISATEUR

L'INSCRIPTION EST VALIDEE UNIQUEMENT A RECEPTION DU PAIEMENT

AVEC LE CONTRAT SIGNE

Art 1 : Déclaration des produits et non-concurrence

Dans le cadre du Salon de la femme et du mieux vivre qui a lieu en parallèle sur le même site, l'exposant s'engage à :

Décrire précisément les produits vendus :

.....

.....

.....

Ne vendre que les produits validés par l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit de :

- Refuser certains produits pour éviter toute concurrence avec les exposants du Salon de la femme et du mieux vivre
- Refuser ou modifier une inscription

Toute infraction pourra entraîner :

Exclusion immédiate sans remboursement

Il n'est accepté aucune vente de nourriture, animaux, copie de cd, jeux gravés, armes, produits inflammables

Les objets sont sous la responsabilité des vendeurs

Art 2 : Conditions spécifiques aux professionnels :

Les exposants professionnels doivent obligatoirement fournir :

- Extrait de Kbis ou justificatif d'immatriculation (SIRET)
- Attestation d'assurance responsabilité civil professionnelle
- Photocopie de la pièce d'identité

Les professionnels doivent respecter la législation commerciale en vigueur

Art 3 : Responsabilité

- L'exposant est responsable de ses biens
- L'organisateur décline toute responsabilité (vol, casse...)
- Assurance responsabilité civile recommandée

Art 4 : Conditions d'annulation

- Maintien de l'événement sauf en cas de force majeurs
- Aucun remboursement en cas de mauvais temps
- Remboursement si annulation par l'organisateur

Art 5 : L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant ne respectant pas le règlement, sans remboursement.

Art 6 : Les exposants doivent rendre un emplacement propre à leur départ et emporter leurs détritrus.

Atteste avoir pris connaissance du présent contrat règlement et m'engage à me soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions

Lieu : Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »